



Flash Arguillon



Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise - Syndicat d'apiculture de l'Isère
N° 288 - décembre 2021 et janvier 2022 - 27ème année

Édito

L'année 2021 se termine !

Elle n'aura pas été facile à bien des égards. Après des mortalités hivernales significatives dans certains secteurs du département, le printemps a été froid et la faiblesse de la floraison a affamé nos colonies. Il faut remonter plus d'une quarantaine d'année en arrière pour trouver pareille saison apicole.

Heureusement la passion que nous portons à l'Abeille, cet insecte captivant, et les soins que nous lui prodiguons nous ont permis en grande partie de retrouver des colonies dynamiques en ce début d'hivernage.

Un incendie a rendu l'action des bénévoles difficile, toutefois ces derniers ont maintenu intact leur engagement et nous devons les remercier.

Enfin, les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas favorisé nos rencontres où nous avons tant plaisir à parler de nos abeilles et de la passion qui nous anime.

Espérons que l'année 2022 nous permette de retrouver une situation normale dans tous ces domaines !

A l'approche de cette fin d'année, l'ensemble des bénévoles, le Conseil d'administration et moi-même vous souhaitons ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes.

Claude Delaire, votre président

Le coin du débutant

Le froid est là. La protection hivernale de vos ruches en place, les abeilles peuvent supporter les températures négatives de la nuit à condition que leurs provisions de nourriture soient suffisantes. Il vous faut le vérifier en suivant l'évolution de vos pesées soit avec un peson soit à la main si vous avez l'habitude. Si besoin mettre une poche de candi sur le couvre cadre percé sans ouvrir le corps de la ruche pour ne pas refroidir la grappe. S'il y a de la neige sur le toit des ruches, laissez-là elle joue son rôle d'isolant. Si les températures négatives se poursuivent au-delà de -5/-7 vous pouvez mettre un tiroir (aéré) sous le plancher.

A partir de ce mois, surveillez la météo pour anticiper une journée de température plus clémente pour préparer le traitement à l'acide oxalique soit par dégouttement soit avec un flacon de mélange tout prêt "Oxybee" ou "Varromed". La reine a stoppé la ponte donc pas de varroa dans le couvain. Assurez-vous que votre matériel soit propre et prêt à l'emploi. Il est préférable d'être à deux pour le traitement, l'un soulevant le couvre cadre et l'isolant, l'autre assurant la pulvérisation de l'AO. On vous rappelle que ce traitement d'hiver du varroa est devenu indispensable pour la santé de nos colonies. Enfin pensez aux travaux d'hiver pour nettoyer les cadres et préparer le matériel pour le printemps.

Livre du mois : La cire d'abeille naturelle de D. Karakousis

L'abeille est un maillon essentiel à l'équilibre de notre écosystème. Au-delà de ce rôle primordial, l'abeille a le pouvoir de créer un produit étonnant : la cire naturelle contenant des ingrédients aux multiples effets bénéfiques pour l'homme.

C'est ainsi que l'auteur vous propose de découvrir toute la magie de ce nectar généreusement offert par l'abeille en vous donnant une multitude de recettes d'onguents, de savons et autres produits qu'il est possible d'obtenir à base de cire d'abeille naturelle.

Vous apprendrez à traiter les irritations, les blessures courantes, la sécheresse cutanée... à prendre soin de votre peau avec ce que la nature met à votre disposition. Nul besoin de connaissances scientifiques ou d'un grand laboratoire pour toutes ces recettes. Elles se feront chez vous, avec des matériaux simples et basiques que nous avons tous dans notre cuisine, et quelques précautions. Des instructions détaillées, avec photos, vous guideront pas à pas pour leur mise en œuvre.

Désormais, vous avez à portée de main tout ce qu'il faut pour prendre soin de vous et de vos proches de la façon la plus naturelle possible !
A vous de jouer !

Pourquoi adhérer au GDSA ?

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole, en aidant les apiculteurs, contribue à l'amélioration de l'état de santé de leurs abeilles.

Son action débute par la formation sanitaire de ses adhérents. Les abeilles, tout comme les autres organismes vivants, ont leurs maladies, parasites, intoxications et causes de mortalité. En fédérant les apiculteurs autour de la santé des abeilles et des actions collectives à mener, le GDS est un acteur incontournable.

Dernier prédateur connu, le frelon asiatique fait des dégâts significatifs à nos colonies d'abeilles. L'action du GDS en ce domaine est primordial, s'appuyant sur le soutien des collectivités (Région, Département, Communauté de communes) il organise le recensement et la destruction des nids de Frelons sur le département. Ainsi les nids détectés cette année, plus de 450, ont été détruits gratuitement. Cette action efficace contribue grandement à la lutte contre cet insecte invasif si néfaste pour nos abeilles.

Alors pour soutenir son action, adhérez au GDS apicole.

Le GDS anime un réseau de Techniciens sanitaires qui peuvent se déplacer sur votre rucher à votre demande ou dans le cadre du plan sanitaire d'élevage apicole. Leurs conseils sont précieux et judicieux.

Enfin le GDS apicole met à votre disposition les traitements pour lutter contre le varroa.

Un réseau de dépositaires tous bénévoles organisent cette distribution.

Le GDS est animé, géré par une équipe de bénévoles qui ne compte pas son temps.

Aussi pour faciliter leur tâche, adhérez dès maintenant afin de recevoir à temps toutes les informations nécessaires pour vos commandes de traitements.

Alors si vous souhaitez soutenir et surtout maintenir l'action de votre GDS Apicole et de ses bénévoles, adhérez dès maintenant.

**Dernier Rappel : Déclaration de vos ruches entre le
1er septembre et le 31 décembre**

Pour le faire : rdv sur notre site dans la rubrique "Guide".

FERMETURE Coop et Bureaux

L'Abeille Dauphinoise sera fermée du 23 déc au 4 janvier. RDV le 5 janvier pour l'ouverture 2022.

Résultats du CONCOURS des miels du Dauphiné et des départements limitrophes

Nous remercions tous les apiculteurs ayant présenté leurs miels et félicitons tous les lauréats de ce 25ème concours.

Les apiculteurs médaillés sont les suivants :

Miel de fleurs clair : Médaille d'Or : Christine GAILLARD et François DORIN. **Médaille d'Argent :** Jean Philippe COSTA-ROCH, Jean Michel BRONNIMANN et Philippe STCHYPIOR et **Médaille de Bronze :** Christophe CHENAL

Miel de fleurs ambré : Médaille d'Or : Catherine ETIEMBLE et **Médaille d'Argent :** Gérard PLATEL

Miel de montagne clair : Médaille d'Argent : Blandine SIMOND-DARTOIS et **Médaille de Bronze :** Bertrand BOBILLIER.

Quel étiquetage pour le miel de montagne.

Pour être en mesure d'utiliser cette mention facultative « **Produit de montagne** » sur les produits de l'apiculture, les abeilles doivent avoir recueilli le nectar et le pollen exclusivement dans des zones de montagne. Afin de savoir s'il est en zone « montagne », un apiculteur peut consulter la base de données de l'observatoire des territoires (voir sur notre site dans la rubrique Guide-réglementations). Pour le miel, il est possible d'ajouter sur l'étiquette la mention « **Miel de montagne** », sous réserve que celle de « **Produit de montagne** » soit effectivement inscrite, de manière lisible, sur celle-ci. Aucune démarche à effectuer (ni demande d'agrément, ni obligation déclarative) pour pouvoir faire usage de cette mention.

Les différentes sections font prochainement leur AG.

- **Section Voiron** : le 9 janvier 2022 à 9h au centre aéré de Chirens. Plus d'infos auprès d'Yves : 0667848560

- **Section Nord Isère** : le 15 janvier 2022 à 8h30 dans la salle banalisée de Champaret à Bourgoin Jallieu. Plus d'infos : adni.bourgoin@gmail.com

- **Section Vienne** : le 12 février 2022 en mairie d'Estrablin. Plus d'infos auprès de Paul : 0603681786

Toutes les infos sur le site dans "Abeille Dauphinoise" puis "Sections".

Notez aussi sur votre agenda,
**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de
l'Abeille Dauphinoise
le samedi 5 mars 2021 à 9h**
à la Maison des solidarités et des familles,
38 rue de la Gare à St Egrève.

Réservation de colonies hivernées et de printemps :

A partir de la 2ème quinzaine de janvier, retrouvez toutes les infos sur le site